



**Ministère de la Mobilité et des
Travaux publics
Madame la Ministre
Yuriko BACKES
4, Place de l'Europe
L-1499 LUXEMBOURG**

RECOMMANDEE

Luxembourg, le 20 mai 2026

Concerne : Demande d'entrevue urgente concernant le cahier des charges du réseau RGTR

Madame la Ministre,

Par la présente, nous prenons la respectueuse liberté de vous solliciter pour une entrevue urgente au sujet du cahier des charges du réseau RGTR, dont nous avons récemment pris connaissance.

En effet, après une analyse approfondie de celui-ci, nous constatons avec une énorme stupéfaction, que plusieurs dispositions essentielles en faveur des salariés, prévues dans l'ancien cahier des charges et reprises ci-dessous, ne figurent désormais plus dans la version actuelle, notamment :

- l'obligation pour le soumissionnaire de respecter et d'appliquer au minimum la convention collective de travail applicable, afin d'éviter tout risque de dumping social;
- l'obligation de reprise du personnel préalablement affecté au RGTR en cas d'effectif partiellement manquant.

Par ailleurs, le nouveau cahier des charges prévoit désormais que le personnel de conduite doit être en mesure de comprendre et de communiquer avec les voyageurs et voyageuses dans au moins une des langues suivantes : luxembourgeois, allemand, français ou anglais.

Or, contrairement aux trois autres langues mentionnées, l'anglais ne constitue pas une langue administrative officielle au Luxembourg. À ce titre, le fait que la seule maîtrise de l'anglais puisse désormais être considérée comme suffisante pour exercer des fonctions de conduite dans le cadre du RGTR est tout simplement inacceptable.



Une telle disposition pourrait en effet favoriser le recours à une main-d'œuvre issue de pays tiers recrutée à moindre coût, avec un risque accru de dumping social et de dégradation des conditions de travail et salarial pour les 4000 salariés travaillant actuellement dans le secteur.

Dans ce contexte, il nous paraît difficile d'imaginer que la suppression de telles garanties sociales résulte d'un simple oubli ou d'une omission involontaire.

Au regard de ces éléments et des préoccupations importantes qu'ils suscitent, nous souhaiterions pouvoir échanger directement avec vous afin de rectifier les orientations retenues dans ce cahier des charges ainsi que sur leurs conséquences potentielles dévastatrices pour les salariés concernés.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous proposer quelques disponibilités selon votre meilleure convenance.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Nora BACK
Présidente de l'OGBL

Patrick DURY
Président national du LCGB

Sveinn GRAAS
Secrétaire central OGBL

Paul GOUCHITSKI
Secrétaire syndical LCGB

Copies à : - Monsieur Luc FRIEDEN, Premier Ministre
- Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars (FLEAA)